



Le Coordinateur de Groupe dans les Éclaireurs Évangéliques de France

Table des matières

Un groupe local EEF : une entité complexe	1
Unités	2
Partenaires	3
Le rôle de coordinateur de groupe (CG)	3
Les domaines d'action du CG	4
Communication	5
Coordination	7
Confirmation	8
Certification du rôle de CG	10
Ressources supplémentaires	10

Un groupe local EEF : une entité complexe

Les EEF sont un mouvement de scoutisme. Le scoutisme propose une éducation globale, participative et ludique des jeunes :

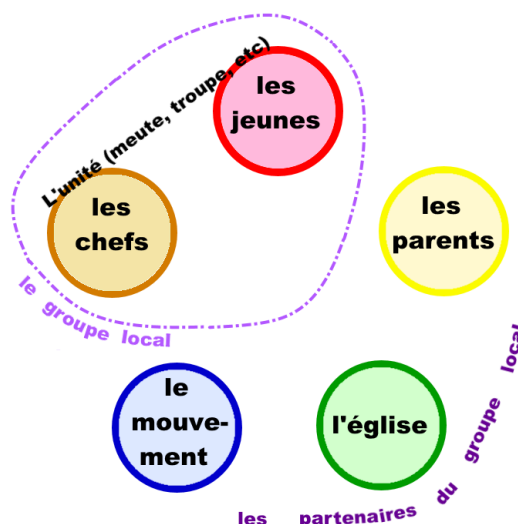
- **Éducation** : le but est de communiquer des valeurs et des compétences qui permettront au jeune de fonctionner au mieux dans sa vie en société.
- **Globale** : le scoutisme forme l'ensemble de la personne – corps, âme et esprit. Le bien-être physique, mental, psychologique et social du jeune a une grande importance, même si son bien-être spirituel a une importance particulière. Les « 5 buts du scoutisme » détaillent cette formation dans tous les domaines de la vie.
- **Participative** : le jeune est activement impliqué dans des responsabilités adaptées à son âge, auprès des autres jeunes et dans la préparation des activités. Il est acteur et non un simple consommateur d'activités qu'on a préparé pour lui.
- **Ludique** : la formation du jeune se fait par le jeu, l'aventure, la réalisation de projets motivants, plutôt que par une approche scolaire.

Le projet éducatif du mouvement développe cette pédagogie dans plus de détails. Il va de soi que les personnes qui encadrent le scoutisme dans les EEF, y compris le coordinateur de groupe, doivent adhérer pleinement à ce projet éducatif.

Les activités des EEF s'adressent prioritairement à des jeunes, à partir de 6 ans. Les EEF fonctionnent sur le plan national en France, mais sont organisés surtout dans ce qu'on appelle des « groupes locaux ».

Un groupe local est un regroupement de jeunes et d'encadrants, couvrant un étendu géographique limité. Il fait pleinement partie de l'association nationale mais fonctionne en semi-autonomie sur certains points, notamment en ce qui concerne son calendrier d'activités (fréquence et dates des réunions, week-ends, camps, etc).

Pour comprendre le fonctionnement du groupe local, il faut parler de ses « unités » (qui le composent) et de ses « partenaires » (qui n'en font pas partie mais qui sont nécessaires à son fonctionnement).

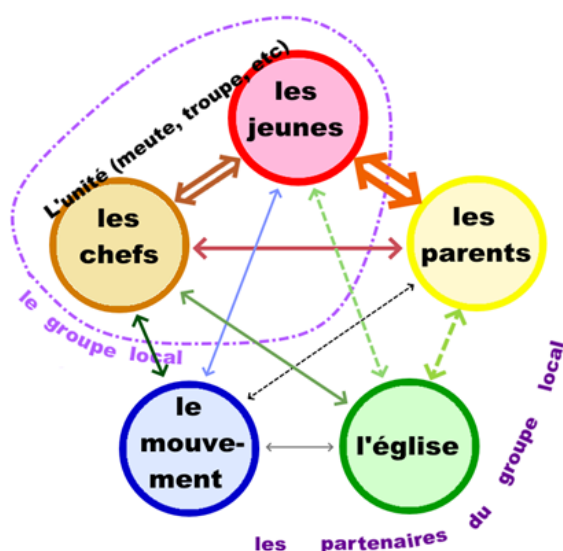


Unités

Le scoutisme dans les EEF est séparé dans ce qu'on appelle des « branches », définies par la tranche d'âge concernée. Chaque branche a son folklore et sa pédagogie qui lui sont propres, bien que la pédagogie de base soit toujours celle du scoutisme (les « 5 buts »). Les quatre branches (tranches d'âge) sont :

- **Loustics** : de 6 à 8 ans
- **Louveteaux** : de 8 à 12 ans
- **Éclaireurs** : de 12 à 18 ans
- **Routiers** : à partir de 17 ans

Une unité est un groupement de jeunes dans une de ces branches. Le groupe local est composé d'une ou plusieurs unités. Il est tout à fait possible pour un groupe local de fonctionner avec seulement une ou deux des branches qui sont représentées. Il est possible aussi d'avoir plusieurs unités d'une même branche, selon la taille du groupe. Chaque unité a ses encadrants qui, sauf exception, ne participent pas à l'encadrement d'une autre unité.



Partenaires

Un groupe local est attaché aussi à une église évangélique locale, ou éventuellement à un ensemble d'églises locales. Le groupe n'est pas géré par l'église, mais l'église est un partenaire privilégié dans la gestion du groupe.

Les parents des jeunes ne font pas partie du groupe local mais il faut aussi gérer des relations avec les parents – communication des informations, inscriptions et cotisations, élections des représentants de mineurs, etc.

Pour finir, il y a l'association elle-même (dite normalement « le mouvement »). Le groupe local bénéficie des services du mouvement, et participe

à la structure nationale du mouvement, mais le groupe n'est pas géré par le mouvement pour autant.

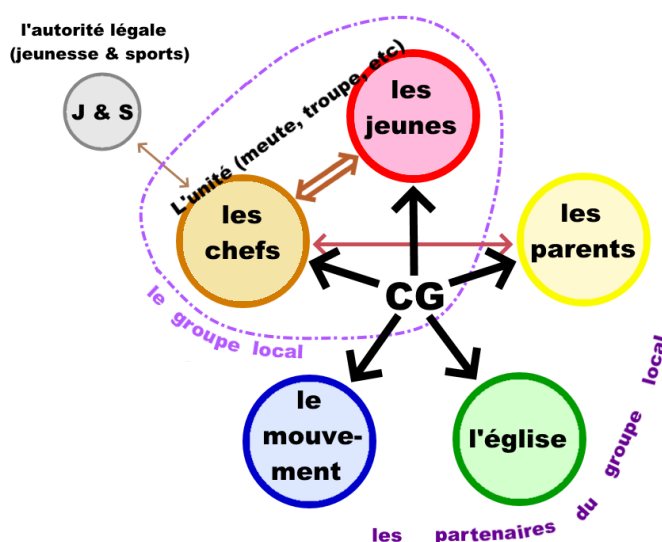
Il y a des relations directes ou indirectes entre chacun de ces pôles (unités et partenaires), de nature très variée selon les cas. Du coup, un groupe local EEF est relativement complexe. Il est donc important de savoir qui fait quoi avec qui.

Le rôle de coordinateur de groupe (CG)

Le rôle du CG est de coordonner tout cela, pour que le groupe fonctionne bien, ainsi que les relations avec les différents partenaires. Le CG ne gère directement aucun des composants ou partenaires du groupe local. Les jeunes dans chaque unité sont gérés par leurs chefs. Les chefs dans chaque unité (appelés collectivement la maîtrise) sont gérés par un chef d'unité. Le mouvement est géré par sa structure nationale (CA et équipe nationale, notamment). L'église est gérée par ses propres responsables. Et personne ne « gère » les parents.

Comme le nom indique, le rôle du CG n'est pas de **gérer** mais de **coordonner**. Il est l'interlocuteur privilégié entre ces composants et partenaires dans beaucoup de domaines. Les chefs ont toujours un lien privilégié avec les jeunes de leur unité, évidemment, et les chefs d'unité ont des relations avec les parents pour ce qui est des activités de l'unité. Mais les autres relations passent prioritairement par le CG, ce qui simplifie beaucoup le fonctionnement du groupe.

Il est à noter qu'il y a une autre entité en lien avec le groupe local : l'autorité gouvernementale à travers ce qu'on appelle couramment « Jeunesse et Sports » (bien que le nom évolue régulièrement). Néanmoins, c'est la seule relation qui n'a pas de lien direct avec le CG. C'est le directeur ACM qui fait cela. J&S ne connaît pas et ne cherche pas à connaître un « coordinateur de groupe ». Tout doit donc passer par le directeur ACM (ou par la structure nationale). Il appartiendra au CG, toutefois, de vérifier ce fonctionnement. (Plus de détails figurent plus loin, dans le rôle de « confirmation », sous la rubrique « législation ».)



Il se peut qu'une seule personne occupe plusieurs fonctions en même temps. Un CG peut aussi être chef d'unité, directeur ACM, parent, responsable dans l'église locale, ou membre de la structure nationale du mouvement. C'est très courant. Mais si le CG cumule plusieurs rôles, il est important de ne pas les confondre. S'il est chef d'unité, par exemple, il gère son unité en tant que chef d'unité et non en tant que CG.

Les domaines d'action du CG

Le CG a des responsabilités surtout dans trois domaines : la communication, la coordination, et la confirmation :

- **Communication** : assurer les liens avec les différents éléments du groupe (unités et partenaires).
- **Coordination** : gérer ou faire gérer certains événements qui relèvent de plusieurs éléments différents (unités ou partenaires du groupe) et qui, du coup, ne peuvent pas être gérés par un seul élément.
- **Confirmation** : vérifier que ce qui se fait dans le groupe est juste. Cela se fera surtout par rapport à trois principes : la pédagogie, la législation et l'Évangile.

Comprendre le rôle du CG nécessite de voir ces trois domaines et de voir quelles responsabilités le CG a dans chaque domaine.

Notons bien que dans ce qui suit, le CG peut déléguer beaucoup de ces responsabilités. Quand il est dit qu'il « fait » quelque chose, il est parfaitement permis de comprendre « fait faire ». Néanmoins, en cas de délégation, le CG reste responsable et doit vérifier que tout est fait correctement.

Communication

Comme les schémas ci-dessus le montrent, le CG doit communiquer avec tous les autres éléments :

- Il a besoin de se concerter régulièrement avec les chefs, pour voir quels sont les besoins, comment ça va, et ainsi de suite. Il a aussi la responsabilité de leur faire passer toute information venant d'un autre pôle (mouvement, parents, église) dont ils ont besoin.
- Il aura relativement peu à faire dans le domaine de la communication avec les jeunes, mais il aura de temps en temps besoin de le faire, surtout pour des questions administratives. En règle générale, toutefois, la communication avec les jeunes se fera par les chefs de leur unité.
- Le CG devra communiquer avec les parents pour des questions administratives surtout : papiers, inscriptions, cotisations, etc. Le CG aura aussi à communiquer avec les parents par rapport aux activités qu'il met en place, lui (voir « coordination » pour les détails). Par exemple, il devra communiquer aux parents les modalités de l'élection des représentants de mineurs, puis il doit communiquer à ceux qui sont élus les informations concernant l'AG. Toutefois, ce n'est pas forcément le CG qui communique avec les parents au sujet des activités ; selon le fonctionnement du groupe, cela peut être du ressort des chefs d'unité.
- Il a un grand besoin de communiquer avec le mouvement. Son premier interlocuteur est le secrétariat national, mais ce n'est pas tout. Il va communiquer avec l'école de formation, avec le magasin, avec la Commission Pédagogique Nationale et avec le CA. Sur ce dernier point, chaque groupe a un référent qui fait le lien avec le CA. Il est important pour le CG de savoir qui est son référent. Il est important aussi d'être réactif, dans les deux sens de la communication : envoyer des informations aux instances du mouvement, et retransmettre des informations reçues du mouvement. Trop de choses se bloquent dans le mouvement parce que des CG ne relaient pas les informations. Par exemple, le secrétariat national envoie une information pour tous les chefs, mais certains CG ne le communiquent pas aux chefs. Ou l'école de formation annonce une formation et envoie l'information aux CG, mais certains ne le communiquent pas aux jeunes. Et ainsi de suite. **Faire passer les communications, dans les deux sens, est un des rôles les plus importants du CG.**
- Le CG est aussi responsable de la communication avec l'église : informer des activités et besoins, communiquer des sujets de prière, écouter les consignes de l'église, et ainsi de suite. En même temps, si les responsables de l'église veulent informer le groupe de scoutisme de quelque chose, ils vont passer par le CG pour le faire. **Là encore, il est essentiel pour le CG d'assurer la communication.**

La communication dans le monde moderne passe par des moyens électroniques. Cela veut dire que le CG peut avoir des coordonnées personnelles — numéros de téléphones (fixes et portables), adresses e-mail, contacts sur différents réseaux sociaux, etc — pour beaucoup de gens. C'est normal et inévitable. Mais il faut faire très attention avec ces données.

D'une part, il ne faut pas en abuser. La loi interdit d'utiliser des données personnelles dans un but autre que celui pour lequel elles ont été confiées. Les parents ont confié les informations pour les contacter, en vue des activités du groupe scout. Si le CG les utilise pour envoyer un message d'évangélisation à tout le monde, par exemple, c'est un abus et c'est illégal.

D'autre part, il faut protéger ces données soigneusement, pour qu'elles ne tombent pas entre les mains d'autres personnes. La plate-forme en ligne « EEF-Online » est un moyen qui, dans certains cas, facilite le stockage et discrétion de ces données. Mais comme tout ne peut pas passer par EEF-Online, il faut tout de même faire attention de ne jamais communiquer ouvertement les données personnelles. (Dans les e-mails, par exemple, il faut mettre tout le monde en copie cachée.) C'est le principe de protection de données.

Quand on n'en a plus besoin (une famille qui ne participe plus et cela s'est bien confirmé, par exemple), nous devons effacer ces données. On n'a pas le droit, légalement, de les garder, puisque le but dans lequel elles ont été confiées n'existe plus.

Coordination

Le CG, comme cela a été dit, ne gère pas les unités. De ce fait, il ne gère pas la très grande majorité des activités du groupe. Néanmoins, il y a quelques activités qui doivent se faire entre plusieurs éléments différents du groupe (unités et partenaires). C'est du ressort du CG de coordonner ces activités :

- **Administration.** Le CG va coordonner toute l'administration qui concerne l'ensemble du groupe. Ses responsabilités principales en ce qui concerne l'administration sont :
 - **La comptabilité du groupe.** Elle doit être tenue correctement, vérifiée et communiquée annuellement au trésorier national.
 - **Finances du groupe.** Le CG coordonne la répartition des finances entre les unités, les séjours, etc.
 - **Les adhésions sur EEF-Online.** Elles doivent être gérées correctement, les données qui s'y trouvent doivent être vérifiées et actualisées au moins une fois par an, et les personnes qui n'adhèrent plus doivent être archivées (faute de quoi l'association paye des frais supplémentaires et inutiles).
 - **Les documents administratifs du groupe :**
 - Récépissé de déclaration de l'ACM
 - Attestation d'assurance de l'association
 - Coordonnées des parents
 - ...
 - **L'achat du matériel.** En dehors de ce qui est budgétisé explicitement pour une unité ou un séjour (week-end ou camp), le CG coordonne l'achat de matériel. Cela concernera notamment tout achat relativement important.
- **Élection des représentants de mineurs.** Le CG doit s'assurer que c'est fait correctement et que le résultat est communiqué au secrétariat national.
- **Réunions de chaîne.** Les réunions de chaîne concernent les maîtrises de toutes les unités. C'est là qu'on parle de tout ce qui concerne le groupe et non uniquement la vie ou les activités internes d'une unité. Cela permet de coordonner les calendriers, de mutualiser les ressources, de parler finances et ainsi de suite. Le CG veillera à organiser et coordonner ces réunions à la fréquence nécessaire pour le groupe.
- **Gestion de conflits.** Le CG peut être appelé à intervenir en cas de conflit dans les encadrants du groupe. Il lui faut surtout être attentif aux conflits naissants, afin d'essayer de les gérer avant que cela ne devienne un problème majeur dans le fonctionnement.
- **D'autres activités :** le CG peut avoir un rôle de coordination dans toute autre activité qui relève de l'ensemble du groupe : journée découverte, marche sponsorisée, fête du groupe, présentation du groupe dans l'église, journée cohésion de la maîtrise, etc. Dès que cela ne concerne pas les activités qui relèvent d'une seule unité, c'est au CG de coordonner la mise en place de ces activités.

Confirmation

Le CG doit être en mesure de confirmer que le groupe reste en adéquation avec les principes pédagogiques du mouvement, en ce qui concerne la législation, et par rapport à la communication de l'Évangile. Pour cela, il doit communiquer avec les chefs, mais il doit aussi vérifier que ce qui est fait est juste. Cela implique une participation au moins ponctuelle dans les réunions et sorties, ou d'autres moyens appropriés pour s'en assurer.

- **Pédagogie** : il existe de nombreux textes pédagogiques dans les EEF, et des nouveaux qui se rajoutent régulièrement. Le CG doit encourager les chefs à s'en procurer (entre autres : s'assurer qu'ils y aient accès par la structure informatique de l'association, EEF-Online) et à les appliquer. Il doit pouvoir confirmer que la pédagogie pratiquée dans le groupe – dans toutes les unités et dans tous les aspects de la vie des unités – soit bien en accord avec le mouvement. Cela concerne en premier le projet éducatif du mouvement, mais aussi tout autre texte pédagogique mis en place par le mouvement.

En vue de faire vivre la pédagogie (et aussi, dans certains cas, en vue de la conformité avec la législation), le CG aura souvent à chercher de nouveaux encadrants. Il ne sera pas le seul à le faire : il le fera en lien avec les responsables de l'église, ainsi qu'avec le directeur ACM et les chefs d'unités qui y participeront aussi. Mais le CG ne sera pas dispensé de cette recherche pour autant. Un groupe ne peut pas bien fonctionner sans un nombre approprié d'encadrants.

Notons que les encadrants entrent dans plusieurs catégories différentes :

- Il y a ceux qui adhèrent pleinement au contenu du document *Engagement de responsable EEF* ; le CG lui-même, ainsi que les chefs d'unités, doivent obligatoirement en faire partie.
- Il y a aussi ceux qui sont désignés « assistants de maîtrise », dont les détails sont décrits dans le document à leur sujet. Ils n'entrent pas entièrement dans la catégorie de chefs mais participent, pour un temps, à l'encadrement.
- Il y a finalement les « assistants techniques », dont le rôle et les qualifications figurent dans le document les concernant. Il peut y avoir par exemple des intendants, ou des responsables de matériel, ou de transport, ou tout autre domaine qui ne touche pas directement à la pédagogie mais dont le rôle est nécessaire en vue de faire vivre la pédagogie.

Le CG étant le coordinateur de l'ensemble du groupe, il a aussi une responsabilité pour le recrutement et le fonctionnement des assistants de maîtrise et assistants techniques. Il s'assurera que chacun connaisse bien son rôle, et les limites de son rôle, afin que les principes du mouvement soient respectés dans toutes les activités du groupe.

- **Législation** : même si c'est le directeur ACM qui est l'interlocuteur des autorités, le CG a la responsabilité de veiller à ce domaine :
 - Les déclarations ont-elles été faites, dans les délais ?
 - Les fiches complémentaires ont-elles été faites ?
 - Les taux d'encadrement sont-ils respectés ?
 - Les fiches sanitaires et photocopies des vaccinations sont-elles récoltées ?
 - Les chefs ont-ils bien leur(s) diplôme(s) ?

- Les conditions d'organisation des activités sont-elles celles qui sont préconisées par les textes ? (Un directeur ACM, pour être reconnu en tant que tel, saura bien ce que tout cela veut dire.) Le CG doit bien vérifier que son directeur ACM agisse correctement dans ce domaine.
- **Évangile** : les activités des EEF concernent tout le monde et non uniquement des jeunes issus des familles évangéliques. Cela veut dire que nous avons l'obligation de respecter les choix des uns et des autres en ce qui concerne la foi. Mais en même temps, nous avons la possibilité, et le privilège énorme, de communiquer l'Évangile. Contrairement à ce que pensent certains, il n'est absolument pas interdit d'annoncer l'Évangile dans le cadre des activités d'une association comme les EEF. Cela permet à chacun de faire son choix, vis-à-vis de l'Évangile, en pleine connaissance de cause. Le CG doit veiller à ce que l'Évangile soit communiqué clairement et régulièrement dans chaque unité. (Sauf exception, il y a un temps autour du message de l'Évangile à chaque rencontre locale, et chaque jour en camp.)

Deux outils que le CG a à sa disposition pour ce travail de vérification sont les engagements de chefs (et d'assistants de maîtrise, et assistants techniques) et les référentiels de formation.

Par le fait de remplir l'engagement de chef avec chaque personne qui participe à l'encadrement, on a l'occasion de voir où chacun en est sur le plan spirituel et ce qu'il sait du scoutisme. Il ne s'agit pas simplement de « la paperasse ». C'est un support de discussion, à faire avec la personne, ou à faire faire par le chef d'unité (selon les cas). Si c'est le chef d'unité qui le fait, le CG doit tout de même en prendre connaissance. Il est à noter que l'engagement de chef est en deux parties ; la première partie (signée par le chef en question et par un responsable de l'église que fréquente ce chef) sera gardée dans les archives du groupe. La deuxième partie (des questions très personnelles auxquelles le chef donne ses réponses libres) sera la plus utile en vue de vérifier que cette personne fonctionnera en accord avec la pédagogie, la législation et l'Évangile. Elle servira de base de discussion avec la personne. Mais comme elle contient des informations très personnelles, elle est à rendre à la personne une fois que le CG est convaincu que la personne peut avoir sa place en tant que chef.

Les référentiels permettent de faire la même chose sur le plan pédagogique et même en ce qui concerne la législation. Il existe des référentiels pour les jeunes en passe de devenir CP ou CC, pour les chefs adjoints dans les unités, pour les chefs d'unités, pour le directeur ACM (c'est ce qui permettra au CG de vérifier que le groupe est géré correctement en ce qui concerne la législation) et même pour le CG ! (Ainsi que d'autres qui concernent moins le groupe local.) Les référentiels sont des outils puissants pour suivre et encourager le progrès de chaque chef. Il est important d'insister qu'ils soient utilisés dans les unités et dans le groupe. Ce sera le meilleur moyen de vérifier que la pédagogie des EEF est respectée dans les unités, et donc de pouvoir confirmer cela auprès du mouvement. L'école de formation du mouvement peut proposer des formations, y compris dans le groupe local dans certains cas, en vue de faire progresser les chefs par rapport à leurs référentiels.

Certification du rôle de CG

Le CG est nommé conjointement par les responsables de l'église et par le CA des EEF, en concertation avec la maîtrise du groupe local.

Le référentiel de coordinateur de groupe du mouvement est une sorte de « listing » des différentes responsabilités et capacités qui relèvent du rôle de CG. Ce référentiel est extrêmement utile pour un CG qui débute, en vue de voir ce qu'il doit faire, et les domaines où il a besoin d'apprendre plus de choses. Il peut s'en servir pour s'auto-évaluer, mais seules les personnes autorisées (dont la liste figure à la première page du référentiel) peuvent les valider officiellement. Pour certains points, la personne qui devra valider aura besoin de voir le nouveau CG en fonction pendant un temps.

Cela ne veut absolument pas dire qu'on ne peut pas fonctionner en tant que CG tant que le référentiel n'est pas terminé. Il faut bien un CG dans chaque groupe, y compris un groupe qui démarre à zéro. Tant que le CG en fonction n'a pas terminé le référentiel, toutefois, il sera « parrainé » par un CG confirmé qui le suivra, le conseillera et l'incitera à terminer ce référentiel. Ce sera le cas même pour un formateur ou instructeur de l'école de formation, s'il n'a pas terminé un référentiel de CG.

Quand tous les points sont validés et le référentiel est signé par les personnes concernées, il est à envoyer au responsable de l'école de formation, qui prendra la décision officielle d'accorder la certification (comme pour tous les autres référentiels).

Un CG qui a terminé le référentiel garde sa certification de CG même s'il change de groupe ou n'est pas CG pendant un temps, du moment qu'il reste actif dans le mouvement.

Dans le cadre de la prise de fonction d'un CG qui n'a jamais occupé une autre fonction chez les EEF (ce qui arrive parfois, surtout lors de la création d'un nouveau groupe), la participation à la formation au rôle de CG (proposée par l'école de formation) est demandée obligatoirement. Celle-ci peut être réalisée dans les 2 ans maximum qui suivent la prise de fonction.

Ressources supplémentaires

Il existe de nombreux documents qui aident à comprendre le fonctionnement, la pédagogie et l'orientation spirituelle des EEF et qui seront donc utiles pour le nouveau CG. Peu à peu, il sera utile de prendre connaissance d'un maximum de ces textes.

Ils se trouvent notamment sur EEF-Online, sous les onglets

- [ESPACE MEMBRE > Statuts, Assemblée Générale](#)
- Et [ESPACE CG/DIRECTEURS > Ressources](#)

Les ressources suivantes sont particulièrement utiles en vue d'assumer ce rôle :

- Le projet éducatif du mouvement.
- Les statuts et le règlement intérieur du mouvement
- Engagement de responsables EEF
- Assistant de maîtrise et technique des EEF
- Le respect de la laïcité au sein des EEF